



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Covid 19 - Tourisme : Aide au conseil extérieur suite à la crise sanitaire

Publics concernés

Association , Entreprise

Domaines secondaires

Tourisme

Date de fin de publication

31 décembre 2021

Il s'agit d'accompagner les entreprises touristiques souhaitant investir pour améliorer leur offre suite à la crise COVID19 en ayant recours à un consultant spécialisé.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers:

Les projets présentés seront instruits au fil de l'eau par la Direction du Tourisme de la Région.

Fin de dépôt des dossiers : 31 décembre 2021

Prise de décision

Sous réserve d'une instruction favorable, ils seront soumis à la Commission Permanente pour décision. La décision d'attribution de subvention sera notifiée au

bénéficiaire. Une convention de partenariat précisera les modalités de versement.

Objectifs

Aider les entreprises souhaitant se développer à s'adapter à la crise sanitaire, diversifier leurs activités ou se transformer en ayant recours à un consultant extérieur, par 3 leviers :

- Repositionnement de l'entreprise touristique par l'identification de nouveaux marchés et adaptation de la structure aux nouveaux besoins détectés ;
- Mise en œuvre de nouveaux outils de commercialisation adaptés ;
- Construction d'un plan de développement durable de l'entreprise

Bénéficiaires

Les Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes entreprises (PME) au sens communautaire et répondant aux critères suivants :

- entreprise ayant leur siège ou leur établissement principal en région Nouvelle-Aquitaine,
- activité dans un des secteurs suivants : hébergements touristiques (hôtels, hôtels-restaurants, campings, villages vacances), sites de visites et de loisirs.
- nombre de salariés : de 1 à 249.
- entreprise impactée par la crise Covid-19, excluant les entreprises qui étaient en difficulté au sens de la réglementation communautaire à la date du 31/12/2019.
- entreprise s'engageant dans une stratégie de développement.

Montant

Aide au conseil d'un montant de 80 % d'une assiette de dépenses plafonnée à 15 000 € HT soit 12 000 € de subvention maximum

Dépenses éligibles : Prestation intellectuelle d'aide à la décision d'investissement

Modalités

L'ensemble des projets présentés ci-dessus seront soutenus dans la mesure où les entreprises correspondantes s'engagent dans une stratégie de rebond/développement et une démarche écoresponsable.

Comment faire ma demande ?

Fournir les pièces suivantes :

Remplir la fiche de demande d'aide à télécharger en bas de page
Annexer à la fiche de demande, la présentation de votre projet sur une page
Joindre l'extrait kbis de moins de 3 mois

Les renvoyer par mail aux adresses suivantes:

Si votre projet se situe dans les départements suivants : 24 - 33 - 40 - 47 - 64
:

tourisme@nouvelle-aquitaine.fr

Si votre projet se situe dans les départements suivants : 19 - 23 - 87 :

tourisme-limoges@nouvelle-aquitaine.fr

Si votre projet se situe dans les départements suivants: 16 - 17 - 79 - 86 :

tourisme-poitiers@nouvelle-aquitaine.fr

Cette fiche est une pré demande. En cas de recevabilité de votre projet, vous recevrez un dossier de demande d'aide complet.

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 57 57 55 88

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h